71e Année. 11e Série. Tome 111. N° 31. 4 Aout 1900.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

INFORMATIONS MÉDICALES GÉNÉRALES ULTRA-RAPIDES.

Organe de l'Agence de la Presse Médicale et Scientifique Française et de l'Institut international de Bibliographie Scientifique.

Directeur-Rédacteur-en-chef : **Marcel BAUDOUIN.**

SOMMAIRE. — Bulletin : Le XIIIe Congrès international des Sciences Médicales ; Marcel Baudouin. — Actualités : Chronique médicale de l'Exposition : L'Hygiène et l'Assistance au Champ de Mars. — Les Congrès médicaux de 1900. — Anecdote rétrospective sur le 1er Congrès médical français : La restitution de la tête de Bichat aux Congressistes. — La médecine aux Congrès non médicaux de 1900 : Congrès du Sanitary Institute et de la Société d'Hygiène, de Paris. — La Visite Conférence des Sections de Médecine. — XIIIe Congrès international de Médecine : Les locaux du Congrès. — Société de la Croix-Rouge du Japon. — Nécrologie. — Médecine et Littérature. — Petites Informations. — Thérapeutique. — Variétés et Anecdotes. — Les Médecins non Chinois en Chine : Les Doctoresses et les femmes médecins en Chine. ILLUSTRATIONS. — M. le Pr Lannelongue (Paris). — Le vestibule d'honneur de la Faculté de Médecine de Paris (XIIIe Congrès international de Médecine).

BULLETIN

61 (06).

Le XIIIe Congrès international des Sciences Médicales.

Depuis deux jours est ouvert à Paris le XIIIe *Congrès international des Sciences Médicales*, dont les nombreux adhérents sont répartis en 27 sous-sections, qui constituent autant de Congrès internationaux, distincts et spécialisés.

Malgré l'Exposition universelle de 1900, en raison sans doute de l'activité restreinte déployée par un secrétariat général, trop peu au courant de ces sortes d'affaires, et des trop rares relations, à l'étranger, de la majorité des membres du Comité central, le nombre des Congressistes n'atteint pas celui des grandes Assemblées internationales, restées célèbres, de Berlin, Rome et Moscou.

Mais qu'importe ? On n'a fait que ce que l'on a cru devoir faire. Et ce n'est de la faute d'aucun Français, si la réunion de Paris reste, comme nombre d'adhérents, au-dessous de celles de Rome et Moscou ! Il y avait un vice originel : le mode de composition du Comité exécutif central ! Au demeurant, en ces matières, les chiffres ne sont pas tout et cette constatation n'est nullement faite pour diminuer en quoi que ce soit le très réel succès du Congrès de Paris.

M. le Pr Lannelongue, *Président du Congrès.*

Ce qui manque le plus dans les vastes Assemblées de cette nature, c'est l'organisation du Service des Renseignements. Pour parer aux défauts signalés à Rome et à Moscou, l'*Association de la Presse médicale française* a essayé de faire comprendre au Comité exécutif qu'il y avait quelque chose à tenter. On ne l'a écoutée que par force et qu'à moitié ; mais elle a cependant obtenu qu'on la laisse instituer un Bureau central de Presse, *pour les Journalistes étrangers*, avec permanence *assurée*.

Certes, ce résultat est des plus maigres ; et les fruits que portera cette autorisation, si difficilement obtenue, ne dépasseront certainement pas les promesses des fleurs. Mais l'*Association de la Presse médicale*, en luttant jusqu'à la fin, a tenu à montrer par ses légitimes réclamations, qu'elle avait tout mis en œuvre pour faciliter la besogne des journalistes étrangers venus à Paris et pour assurer une publicité efficace aux remarquables travaux et discussions du Congrès. Si les Congressistes n'obtiennent pas davantage, ne sont pas satisfaits de la Presse, ils n'ont qu'à s'en prendre au Comité exécutif, qui, tout le temps, a persisté à émettre cette prétention extraordinaire : « Les Congrès n'ont rien à voir avec la Presse ; c'est aux Journaux à se renseigner comme ils peuvent ! »

Et nous sommes, à Paris, en l'an de grâce 1900, en pleine Exposition !

Il y a des aveugles partout !

Marcel Baudouin.

ACTUALITÉS

CHRONIQUE MÉDICALE DE L'EXPOSITION.

614 (06).

L'Hygiène et l'Assistance au Champ-de-Mars.

Nous renonçons, en ce qui concerne l'Hygiène et l'Assistance publique Générale, exposées à la Galerie des Machines, à donner une énumération des nombreux exposants, car en dehors des Expositions administratives (Maisons de Charenton, des Quinze-Vingts, des Sourds-Muets, Enfants Assistés (avec l'exposition rétrospective de l'Hygiène de l'Enfance) ; Hôpitaux (plans et maquettes) ; Exposition rétrospective d'Assistance ; Œuvres de mer ; Société maternelle parisienne (Pouponnière et ses modèles en plâtre) ; etc, etc, aucun d'eux ne se détache d'une façon suffisamment spéciale ; mais pour ne pas commettre d'oubli, nous donnons ci-dessous le classement adopté pour la répartition des documents, d'après les indications de l'Administration, pour les Classes 111 et 112, qu'a visitées, cette semaine, le Président de la République.

CLASSE III. — HYGIÈNE.

I. *Science de l'Hygiène.* — Historique, Exposé des progrès de l'Hygiène ; application des découvertes de M. PASTEUR à la prophylaxie des maladies infectieuses ; laboratoires ; chimie et bactériologie appliquées à l'Hygiène ; recherches sur la transmissibilité des maladies infectieuses ; procédés et appareils de désinfection ; procédés de captage et d'amenée des eaux potables, destinés à en prévenir la contamination.

II. *Hygiène individuelle et Hygiène des habitations.* — Mesures de précaution contre les maladies transmissibles. Immunité, vaccinations antivarioliques, etc. Application des règles de l'Hygiène au choix des matériaux de construction, aux procédés de chauffage, de ventilation, d'aération, d'éclairage. Usage de l'eau. Appareils balnéatoires et hydrothérapiques. Evacuation des matières usées.

III. *Hygiène dans les édifices publics et dans les établissements collectifs.* — Ecoles ; manufactures et ateliers ; hôpitaux ; asiles ; refuges ; salles de réunion ; théâtres, etc.

IV. *Hygiène dans les Communes rurales.* — Conditions indispensables à la salubrité des habitations rurales. Réglement municipal sanitaire. Police de la voirie ; dépôt, enlèvement, transport, utilisation des fumiers. Protection des eaux d'alimentation.

V. *Hygiène et assainissement des villes.* — Voirie : propreté de la voie publique ; écoulement des eaux ; balayage ; dimensions des maisons (hauteur ; nombre et hauteur des étages ; dimensions et aération des pièces habitées ; dimensions des cours et courettes) ; vidange des fosses d'aisances ; travaux d'amenée d'eau dans les villes ; procédés de filtration et de stérilisation ; évacuation des matières usées ; désinfection des eaux d'égout ; champs d'irrigation ; utilisation des matières usées et des immondices des villes ; services sanitaires municipaux ; bureaux d'hygiène, procédés de défense collective contre les maladies transmissibles ; transport des contagieux, isolement ; désinfection des effets et des logements contaminés ; inspection des substances alimentaires ; tenue des abattoirs et des tueries particulières ; laboratoires municipaux, cimetières, appareils crématoires.

VI. *Défense des frontières contre les maladies pestilentielles.* — Voies de terre : inspection médicale à la frontière ; infirmeries et désinfection aux gares frontières. Voie de mer : assainissement des ports ; services sanitaires dans les ports, anciens lazarets, stations sanitaires ; service médical et désinfection à bord des navires.

VII. *Denrées alimentaires et objets usuels.* — Contrôle des denrées alimentaires, recherche des falsifications ; procédés de conservation des denrées alimentaires ; inspection des eaux minérales naturelles et artificielles ; objets usuels : progrès réalisés au point de vue de l'hygiène.

VIII. *Eaux minérales et sanatoria.* — Analyses des eaux minérales ; procédés de captage et appropriation des sources. Divers modes de médication par les eaux minérales et appareils destinés à les appliquer : piscines, salles d'inhalation, pulvérisation, etc. Sanatoria, stations thermales : dispositions générales des lieux ; orientation ; promenoirs couverts. Etablissements thermaux : cabines, bains, douches ; antisepsie préventive, notamment dans les stations fréquentées par les tuberculeux ; procédés d'embouteillage et de conservation des eaux.

IX. *Statistiques sanitaires et législation.* — Morti-natalité ; relevé des causes de décès ; mortalité par maladies épidémiques ; législations sanitaires.

CLASSE 112. — ASSISTANCE PUBLIQUE.

I. *Généralités.* — Documents historiques : législation ; organisation matérielle, etc. Modes actuels d'assistance : par l'Etat ; par les régions, provinces, départements, cantons, etc. ; par les paroisses ; par les communes ; par des œuvres privées. Législation. Voies et moyens ; régime financier.

II. *Protection et assistance de l'enfance.* — Organisation générale de la protection et de l'assistance de l'enfance. Protection et assistance de l'enfant avant la naissance (par la protection et l'assistance de la mère) : asiles-ouvroirs ; mutualité maternelle ; maternités secrètes ; maternités ordinaires ; maisons de convalescence. Protection et assistance de l'enfant après la naissance ; crèches, institutions pour les enfants du premier âge, les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les enfants moralement abandonnés, les orphelins. Assistance des enfants malades ou infirmes : dispensaires, hôpitaux, hospices, etc.

III. *Assistance des adultes.* — Assistance des valides : assistance mutuelle ; bureaux de bienfaisance, assistance par le travail ; hospitalité de nuit ; dépôts de mendicité. Assistance des malades : assistance à domicile, médecine gratuite, hôpitaux (législation, organisation matérielle, services de médecine, services de chirurgie, services spéciaux des contagieux). Assistance des vieillards : assistance familiale ; asiles et fermes rurales ; hospices.

IV. *Assistance des aliénés.* — Asiles publics et privés ; quartiers d'hospice, maisons de santé. Assistance dans les colonies agricoles. Institutions spéciales pour les enfants idiots et les épileptiques. Moyens d'éducation.

V. *Assistance des aveugles.* — Assistance par l'instruction (écoles). Assistance par le travail (ateliers d'aveugles).

VI. *Assistance des sourds-muets.* — Assistance par l'instruction (écoles). Assistance par le travail (ateliers de sourds-muets).

VII. *Monts de piété.* — Législation et organisation matérielles.

VIII. *Personnel des Etablissements de bienfaisance.* — Ecoles d'infirmiers et d'infirmières.

LES CONGRÈS MÉDICAUX DE 1900.

61 (06).

Anecdote rétrospective sur le Ier Congrès médical français.

La restitution de la tête de Bichat aux Congressistes.

Le buste de BICHAT, envoyé par le musée de Lons-le-Saunier à l'Exposition rétrospective du mobilier Empire (1)

(1) Les restes de Raphaël ont éprouvé des vicissitudes analogues. Ce n'est qu'en 1833 trois siècles après la mort du grand artiste que ses

au Grand Palais, rappelle un incident, peu connu, du dernier acte du 1er Congrès médical français : l'exhumation et la translation des restes du fondateur de l'anatomie pathologique au Père-Lachaise.

Les dépouilles mortelles de Bichat ont eu une singulière destinée. M. J. Claretie, dans une de ses chroniques du *Temps*, en parle en ces termes : « Sait-on que lorsque Cuvier fut mis dans sa bière, on lui passa une broche en fer à travers la tête, afin qu'on ne pût pas voler sa tête comme on avait *volé* celle de Bichat ». Un collaborateur de la *Chronique Médicale*, qui *piquait* ce passage en 1898, le faisait suivre de ces réflexions :

« Qu'est-ce à-dire ? On aurait volé la tête de Bichat ! A quelle époque aurait donc eu lieu cette profanation ? Si elle a été accomplie vraiment, « ça se serait su », comme on dit à Carpentras.

Il est certain que l'on inaugura en l'an X (1802) une originale, mais macabre façon, d'honorer un maître chéri..., en conservant sa tête (1) pendant 40 ans à l'état de préparation anatomique ! Mais le procédé du Dr Roux, le contemporain de Dupuytren et son adversaire, n'a pas fait école et cette bizarre manifestation d'amitié, curieuse à étudier au point de vue psychologique, est demeurée probablement unique.

Quoi qu'il en soit le fait est exact. Le corps de Bichat avait été inhumé dans le cimetière Sainte-Catherine, dans un petit coin de terre acheté par Girault, son ami et collègue à l'Hôtel-Dieu, et aurait bien pu n'être pas retrouvé si des soins pieux d'amis tels que Girault, Husson, Pariset, Devilliers, n'avaient de temps en temps renouvelé les signes qui marquaient cette sépulture. Le cimetière ayant été supprimé, la Commission du 1er Congrès médical, sur l'initiative du Dr Blatin, malgré une ordonnance royale autorisant le transport des restes mortels de Bichat dans le jardin de l'Ecole anatomique des Hôpitaux de Paris, réussit à obtenir qu'ils fussent exhumés et transportés en grande pompe au cimetière du Père-Lachaise. Le char funèbre, entouré de lauriers, était suivi de 4000 médecins !

Le 16 novembre 1845, à huit heures du matin, la Commission procéda à l'exhumation, guidée par le Dr Denonvilliers et en présence de quatre membres de la famille de Bichat, dont M. Adet de Roseville, médecin-adjoint de Saint-Lazare, mari de la nièce de Bichat.

On lit dans le procès-verbal de cette exhumation, rédigé par M. Rigot, chirurgien en chef de l'hôpital de Gaillac (Tarn), l'un des secrétaires du Congrès :

Sous une pierre sépulcrale, verticalement posée, portant l'inscription : A Xavier Bichat, par les membres de la Société d'Instruction médicale, on mit à découvert, à la profondeur de 1 m. 70 dans un terrain d'une sécheresse remarquable, un squelette admirablement conservé dont les os étaient régulièrement superposés. « L'intégrité des 7 vertèbres cervicales était parfaite ».

Mais la *tête* manquait.

« Vainement une fouille de 0, 40 c. de rayon a été faite de côté et d'autre et dans la profondeur du sol pour la retrouver. Alors est intervenu M. le Pr Roux, lequel a déclaré que, *par des circonstances inutiles à rappeler* dans cet acte, il était devenu possesseur de la tête de Bichat, trois ans après la mort de celui-ci. M. Roux nous a représenté cette tête, en faisant remarquer les particularités suivantes : 1° Une fracture à l'os occipital, fracture *qu'il produisit lui-même lors de l'autopsie de Bichat* ; 2° L'oblitération des alvéoles de la première grosse molaire supérieure gauche et de la première grosse molaire supérieure droite, que Bichat avait fait arracher dans les derniers temps de sa vie, après en avoir beaucoup souffert, comme il le dit lui-même, à l'article dents de son Anatomie générale ; 3° le rapport parfait des condyles de l'occipital avec les condyles de l'atlas découvert dans la fosse, toutes circonstances qui établissent, de manière à ne laisser aucun doute, que *la tête présentée par Roux est celle de Bichat*, et que le squelette découvert au-dessous de la pierre tumulaire du cimetière Ste Catherine, est aussi le squelette de Bichat.

M. Malgaigne avait disposé dans un cercueil de chêne tous les ossements au fur et à mesure de leur exhumation. M. Roux a complété le corps de Bichat, en lui restituant, *de ses mains*, la tête qui en était séparée depuis 40 ans » (1).

Le fait matériel de la soustraction de la tête étant ainsi établi, il paraît intéressant de rechercher la cause psychologique du tête à tête de 40 ans du Pr Roux avec son maître et ami Bichat. C'est ce que nous ferons dans un prochain numéro.

L. Picard.

ossements authentiquement retrouvés et vérifiés ont reçu les honneurs d'une nouvelle et dernière sépulture solennelle dans l'antique Panthéon de Rome.

(1) *Comme une précieuse relique. Gaz. méd. de Paris*, 1845.

(1) Procès-verbal d'exhumation des restes de Xavier Bichat. Actes du Congrès médical de France. Session de 1845. Paris, 1846, p. 356.

LA MÉDECINE AUX CONGRÈS NON MÉDICAUX DE 1900.

614 (06).

Congrès du Sanitary Institute et de la Société française d'Hygiène de Paris.

Le lundi 6 août, les Membres du *Sanitary Institute de la Grande-Bretagne*, les Ingénieurs et les Inspecteurs sanitaires et les *Medical officers of Health*, arriveront à Paris et seront reçus à la gare par le Bureau de la Société française d'Hygiène de Paris. *Le mardi 7 août*, 9 h. 30 m. du matin, réception des membres du Congrès, dans la salle de l'Amphithéâtre de zoologie, au Jardin des Plantes. Discours de bienvenue par M. le Pr Gréhant, président de la Société Française d'Hygiène. Discours de MM. les Pr W.-H. Corfiel, M. A.-D. Oxon et F. R. C. P. Lond. Après la séance, conférence et expériences à l'Amphithéâtre d'anatomie comparée, par M. le Pr Grehant, sur ses dernières découvertes relatives à la recherche de l'oxyde de carbone dans le sang et du grisou dans les mines. Projections. Les membres du Congrès prendront ensuite le bateau au pont d'Austerlitz pour se rendre à l'Exposition où un déjeuner aura lieu, au restaurant Lyonnais, situé au Champ-de-Mars, près de l'entrée du Palais du Génie Civil. Après le déjeuner, visite de l'Exposition.

Le mercredi 8 août, 10 heures du matin, salle de l'Amphithéâtre de zoologie : Conférence des *Medical officers of Health*. Address, par le président, M. A. Wynter Blyth et discussion sur les règlements sanitaires concernant la prophylaxie des maladies contagieuses. A deux heures : Visite au pavillon de la Ville de Paris, où des explications seront données aux membres du Congrès sur l'organisation et le fonctionnement des différents services sanitaires de la Ville.

Le jeudi 9 août, 10 heures du matin, salle de l'Amphithéâtre de zoologie : Conférence des ingénieurs sanitaires.

Address, par le président, M. T. de Courcy Meade, *city surveyor, Manchester*. Discussion sur les sujets suivants : purification des eaux d'égout et moyen d'empêcher la pollution des cours d'eaux. Plans, construction et propreté des rues dans les villes. A la même heure, dans l'Amphithéâtre d'anatomie comparée : Conférence des inspecteurs sanitaires. Address, par M. H. Grigg, président de l'Association des Inspecteurs Sanitaires. Dans l'après-midi, visite du Pavillon de l'Hygiène, à l'Exposition. — Les membres de la *Société Française d'Hygiène* seront naturellement admis à prendre part aux séances du Congrès, au déjeuner, aux excursions et réceptions, etc.

Visite-Conférence des sections de Médecine.

M. le Dr Marcel Baudouin, directeur de l'Institut de Bibliographie de Paris, s'est offert avec son amabilité exquise et habituelle, de se mettre à la disposition de MM. les membres allemands du Congrès, pour les accompagner mardi 7 août, à 9 heures du matin, dans les sections de Médecine à l'Exposition universelle.

Les Messieurs et les Dames qui désirent prendre part à cette tournée si intéressante peuvent s'inscrire au *Bureau allemand* (Ecole de médecine, salle Broussais, de 9 à 1 heure et de 3 à 5 h.), sur les listes spécialement préparées. Le rendez-vous général est au portail des Palais des Sciences (Champ-de-Mars, près la Tour Eiffel). Après la visite, déjeuner en commun.

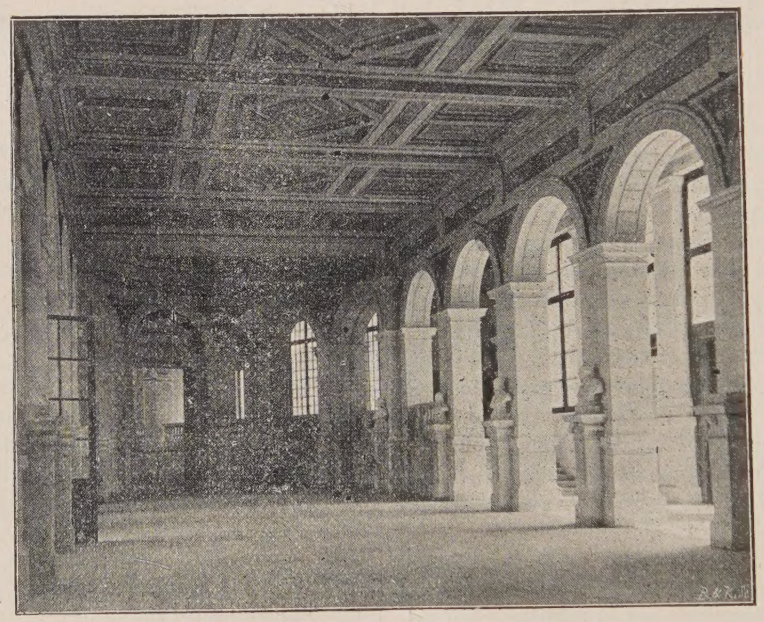

Fig 97. — Le vestibule d'honneur de la Faculté de Médecine de Paris (XIIIe Congrès international de Médecine de 1900).

XIIIe Congrès international de Médecine.

[Paris : 2-9 Août 1900].

LES LOCAUX DU CONGRÈS.

I. — Lieux de réunion.

Depuis le lundi 30 juillet, des salles spéciales et indépendantes, dans les bâtiments de la Faculté de Médecine, ont été mises à la disposition des Comités nationaux de chaque pays ; chacune de ces salles sert de lieu de réunion aux congressistes de même nationalité. En voici la répartition :

1° *Allemagne,* salle Broussais,
2° *Autriche,* salle Trousseau ;
3° *Tchèque,* salle Vulpian ;
4° *Hongrois,* salle Velpeau ;
5° *Polonais,* salle Nélaton ;
6° *Belge, Luxembourg, Pay-Bas,* salle de Thèses n° 3 ;
7° *Pays Scandinaves: Danemark, Suède, Norvège,* salle de Thèses n° 2 ;
8° *Espagne et Portugal,* salle Richet ;
9° *États-Unis,* salle Béclard ;
10° *Grande-Bretagne et Colonies britanniques,* s. Corvisart;
11° *Grèce,* salle d'examens n° 4 (Ecole pratique) ;
12° *Italie,* salle Charcot ;
13° *Russie,* salle Pasteur ;
14° *Suisse,* salle de Thèses n° 1 ;
15° *Turquie et Egypte,* salle d'examens n° 1 ;
16° *Amérique du Sud,* salle Thomet ;
17° *Pays Balkaniques: Serbie, Roumanie, Bulgarie,* salles d'examens nos 2-3.

II. — Assemblées générales.

I. *Assemblée générale*, 2 août : Salle des Fêtes de l'Exposition.

II et III. *Assemblées générales,* 6 et 9 août : Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.

SECTIONS

I. — Sciences biologiques.

1. { *Anatomie descriptive :* Collège de France, salle n° 6.
   { *Anatomie comparée :* Collège de France, salle n° 8.
2. *Histologie et Embryologie :* Ecole pratique (Pavillons d'histologie et Amphithéâtre Cruveilhier).
3. *Physiologie, Physique et Chimie biologiques :* Sorbonne Faculté des sciences (Amphithéâtre de physiologie).

II. — Sciences Médicales.

1. *Pathologie générale :* Faculté de Médecine (Ampithéâtre de pharmacologie).
2. *Bactériologie :* Institut Pasteur.

3. *Anotomie pathologique :* Ecole Pratique (Amphithéâtre de M. Chantemesse).

4. *Pathologie interne :* Faculté de Médecine (Grand Amphithéâtre).

5. *Médecine de l'enfance :* Sorbonne, Faculté des Lettres (Amphithéâtre Turgot).

6. *Thérapeutique, Pharmacologie, Matière médicale :* Ecole de Pharmacie (Amphithéâtre du Nord).

7. *Neurologie :* Sorbonne, Faculté des Lettres (Amphithéâtre Richelieu).

8. *Psychiatrie :* Ecole de Pharmacie (Amphithéâtre du Sud).

9. *Dermatologie :* Hôpital St-Louis.

III. — Sciences Chirurgicales.

1. *Chirurgie générale :* Ecole Pratique (Grand Amphithéâtre).

2. *Chirurgie de l'enfance :* Sorbonne, Faculté des Lettres (Amphithéâtre Descartes).

3. *Chirurgie urinaire :* Hôpital Necker.

4. *Ophtalmologie :* Hôtel-Dieu.

5. *Laryngologie :* Faculté de Droit (Amphithéâtre n° 3).

6. *Otologie :* Faculté de Droit (Amphithéâtre n° 4).

7. *Stomatologie :* Assistance publique, avenue Victoria (Grand Amphithéâtre).

IV. — Obstétrique et Gynécologie.

1. *Obstétrique :* Sorbonne, Faculté des Sciences (Amphithéâtre de physique).

2. *Gynécologie :* Sorbonne, Faculté des Sciences (Amphithéâtre de chimie).

V. — Médecine publique.

1. *Médecine légale :* Faculté de Médecine (Petit Amphithéâtre).

2. *Médecine et chirurgie militaires :* Val-de-Grâce (Grand Amphithéâtre).

Médecine navale : Val-de-Grâce (Petit Amphithéâtre).

Médecine coloniale : Val-de-Grâce (Amphithéâtre de chimie).

Société de la Croix-Rouge du Japon. — La Société de la Croix-Rouge du Japon fut fondée en 1877, par le comte Sano et le vicomte Ogiu, à l'occasion de la guerre civile de Kagoshima qui ravageait le sud du Japon, dans le but de venir au secours des blessés et des malades, sans distinction de drapeau. Elle était alors dénommée *Hakuaïsha* (Société de Bienfaisance). En 1886, au moment de l'adhésion de l'Empire à la Convention de Genève, elle s'intitula » Société de la Croix-Rouge du Japon » et fut reconnue officiellement par le Comité International de Genève, en 1887.

Cette Société est placée sous le haut patronage de leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du Japon qui, pour marquer tout l'intérêt qu'Elles portent à cette œuvre, lui accordent une subvention annuelle de 25.000 *yen* (62.500 francs). La surveillance des travaux est confiée au Ministre de la Maison Impériale, conjointement avec le Ministre de la Guerre et le Ministre de la Marine.

S. A. I. le prince Komatsu a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la Société ; le comte Sano en est le président effectif ; le vicomte Ogiu et le baron Hanabusa, les deux vice-présidents.

La Société de la Croix-Rouge du Japon n'est pas une institution dirigée par des particuliers agissant individuellement ; elle est l'organe de l'ensemble de la nation japonaise. La base de son organisation et la raison d'être de son existence reposent sur l'idée de « *Dette à la Patrie et de secours aux soldats* ».

Par son caractère tout individuel et si spécial, elle s'est développée avec une rapidité si prodigieuse que, pour un des pays les plus éloignés de la civilisation chrétienne, il ne s'est encore jamais produit un pareil précédent. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer quelques chiffres. En 1888, la Société, qui se composait de 10.976 membres, en comptait, en 1894, plus de 60.000 ; un an plus tard, en 1895, après la guerre sino-japonaise, elle dépassait le chiffre de 160.000 et, depuis, le nombre des adhérents a tellement augmenté qu'à la fin de 1899, le nombre exact était de 645.295, chiffre fantastique et représentant à peu près 1 habitant sur 70. Ce nombre, si important, va de jour en jour en augmentant encore.

La Société emploie, en effet, de nombreux modes de propagande : publications distribuées à profusion dans tout l'Empire, utilisation des gouverneurs des départements, etc. Mais le mode le plus actif en même temps que le plus original est celui dont l'honneur revient au baron Ishiguro, médecin inspecteur-général. Il consiste à rassembler les habitants des villes et des villages dans une certaine localité et à leur expliquer l'origine, le but et la nécessité des œuvres de la Croix-Rouge au moyen de dessins et de peintures projetés par une lanterne magique. Ce procédé de vulgarisation a été l'objet d'une communication à la cinquième Conférence Internationale de la Croix-Rouge, à Rome, en 1892.

Il existe, au sein de la Société, un Comité de Dames de secours volontaires, qui est placé sous la présidence de S. A. I. la princesse Komatsu. Il a, à sa tête, les princesses et les femmes des ministres d'État et des hautes notabilités. Il a contribué, dans une large mesure, à relever la condition sociale de l'infirmière au Japon, et, pendant la guerre de 1894-1895 avec la Chine, a rendu les plus grands services.

L'hôpital de la Croix-Rouge, bâti à Tokio, dans un terrain appartenant à la famille impériale, possède 57 chambres et 161 lits. Il est dirigé par le docteur Hashimoto, médecin inspecteur-général de l'armée. Il a pour but : 1° l'instruction des personnels de secours ; 2° l'utilisation de l'hôpital, en temps de guerre, comme hôpital de réserve de l'armée ; 3° le traitement des malades et des blessés du peuple, en temps de paix, afin d'exercer le personnel. Les médecins, pharmaciens, infirmiers et infirmières dont dispose la Société sont actuellement au nombre de 2078.

Le Japon étant une île, quelle que soit la puissance ennemie, l'évacuation de ses malades et de ses blessés

devra toujours se faire par mer. Les bateaux appartenant à des compagnies privées étant susceptibles d'être réquisitionnés par l'autorité militaire et n'ayant, d'ailleurs, aucune des commodités que nécessite l'état des malades, la Société a fait construire, en 1897, deux bateaux-hôpitaux de 2774 tonnes chacun et pouvant contenir 208 lits.

Disons, en terminant, que pour se conformer aux désirs de Sa Majesté l'Impératrice, la Société de la Croix-Rouge a décidé de pratiquer des secours, pendant le temps de paix, dans les cas de calamités publiques. C'est là, d'ailleurs, un mode d'exercice excellent pour le personnel dans des circonstances difficiles et c'est en même temps un moyen très puissant de propagande. La Société a déjà eu bien des fois l'occasion de prodiguer de semblables secours, à propos de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies, d'accidents de chemins de fer, d'épidémies, etc.

NÉCROLOGIE.

On nous annonce la mort de M. Léon Goujon, externe des hôpitaux, jeune homme de haute intelligence et de grand avenir. M. Léon Goujon était le fils du Dr Goujon, sénateur de l'Ain. La mort est survenue cinq jours après une opération chirurgicale que l'on croyait heureusement terminée. Les obsèques ont été célébrées, à Saint-Eloi, rue de Reuilly.

M. Georges Yankoloff, docteur en médecine de la Faculté de Paris, vice-président de la première Assemblée provinciale de Roumélie, en 1870 ; membre du Gouvernement provisoire rouméliste, en 1885 ; vice-président et président du Sobranié bulgare de 1894 et 1898, décédé à Philippopoli à l'âge de cinquante-six ans.

Nous avons aussi le regret d'annoncer la mort de M. le Dr Louis Giraud (de Marseille). — M. Nollet, interne des hôpitaux. M. le Dr Girard, député de Riom, conseiller général du Puy-de-Dôme, ancien maire de Riom, décédé à l'âge de 74 ans. — M. le Dr Mérault, conseiller général républicain, maire de Méhun-sur-Yèvre (Cher), à l'âge de cinquante-neuf ans. Candidat à la députation en 1889, contre M. Baudin, socialiste, il n'avait échoué que de quelques voix. — A l'hôpital Lariboisière est mort, victime de la chaleur, M. Albert Bor, professeur à l'École de médecine et de pharmacie d'Amiens. — M. Etournaud, médecin de 1re classe des colonies, décédé à Dakar, à l'âge de 40 ans.

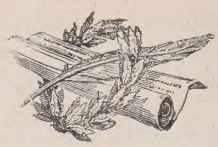

Médecine et Littérature.

61(09)

Les Curiosités de la Médecine, de A. Cabanès.

Notre ami A. Cabanès est un fureteur incroyable, doué d'un esprit d'observation des plus perspicaces. Aussi le nouveau volume qu'il vient de publier est-il un recueil de curiosités médicales tout à fait amusant.

Le plan de ce volume est à noter, car il est personnel à l'auteur ; mais nous pensons qu'il aurait mieux valu classer toutes ces données, si difficiles à découvrir dans les publications originales, d'après les procédés de la *Classification décimale* : ce qui aurait singulièrement facilité les recherches ultérieures. Pour cela, Cabanès, qui connaît bien cette manière de faire, n'avait qu'à mettre le chiffre correspondant au-dessus de chacun de ses titres ; et le tour aurait été joué ! Il est regrettable qu'un bibliographe aussi distingué ne se décide point, en ces matières, à se rendre à l'évidence.

On pourrait aussi reprocher à notre ami de ne pas toujours donner des indications bibliographiques assez précises, pour certaines questions au moins. Mais nous savons qu'il est l'un des défenseurs les plus convaincus de la propriété littéraire ; et ces reproches n'auraient l'air que d'une mauvaise plaisanterie. Aussi avons-nous tort d'insister, puisque souvent, nous-même, nous n'avons pas pu faire mieux !

Ceci dit, louons sans réserve la patience du chercheur, la richesse de notes et la puissance de travail de l'écrivain ; mais qu'on nous permette de ne point tenter l'analyse de son livre ! Il n'y a qu'un moyen de l'apprécier, c'est de l'acheter et de lire, car le résumer est au-dessus des forces d'un cerveau humain. Il y a, là dedans, tant de faits que forcément on ne peut citer, même les plus curieux, tant d'idées différentes qu'il est impossible au meilleur critique d'en donner une idée en quelques lignes. Certaines pages seraient à reproduire, comme d'autres devraient être discutées point par point. Souhaitons seulement que Cabanès puisse continuer cette série, qui lui tient tant au cœur, et à si juste titre. Il est là chez lui et personne n'ose plus marcher sur ses brisées : c'est dire qu'il est passé maître historien ès-choses médicales !

Marc Ell.

PETITES INFORMATIONS

Enseignement de la Médecine.

Faculté de Médecine de Paris. — *Clinique chirurgicale de l'hôpital Necker.* — Pendant la période des vacances, M. Mauclaire, agrégé, fera un cours de clinique chirurgicale à l'hôpital Necker. Il a commencé ce cours le mardi 31 juillet 1900, à 9 h. 1/2, et le continuera les vendredis et mardis suivants, à la même heure.

Faculté de Médecine de Bordeaux. — M. le Dr Fraikin est nommé chef de clinique chirurgicale.

Assistance publique & privée Hôpitaux, etc.

Hôpitaux de Paris. — *Concours de l'Externat.* — L'ouverture du Concours pour l'externat aura lieu le mardi 16 octobre, à quatre heures précises, dans l'amphithéâtre de l'Administration centrale, avenue Victoria, n° 3. Les étudiants qui désirent prendre part à ce Concours seront admis à se faire inscrire au Secrétariat général de l'Administration tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de onze heures à trois heures, depuis le samedi 1er septembre jusqu'au samedi 29 du même mois inclusivement.

Concours de l'Internat. — L'ouverture du Concours pour les prix de l'externat et la nomination des internes aura lieu le lundi 15 octobre, à midi précis. Les élèves seront admis à se faire inscrire au secrétariat général de l'Administration tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de onze heures à trois heures, depuis le samedi 1er septembre jusqu'au samedi 29 du même mois inclusivement.

Hôpitaux de Lyon. — *Concours de l'Internat.* — Le lundi 8 octobre 1900, il sera ouvert un Concours public pour la nomination de douze élèves internes et d'un nombre à fixer au moment du Concours, d'élèves internes provisoires, appelés à faire le service de Médecine et de Chirurgie, dans les établissements de l'Administration des hospices civils de Lyon. Les élèves internes seront nommés pour quatre ans et seront logés et nourris. Ils recevront en outre, a titre de traitement annuel : les élèves internes de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital de la Croix-Rousse, de la Charité et de l'Antiquaille, 260 francs ; ceux de l'hospice du Perron et de l'Asile Sainte-Eugénie, 400 francs.

Concours de l'Externat. — Le lundi 22 octobre 1900, il sera ouvert un Concours public pour la nomination d'élèves externes appelés à faire le service de Médecine et de Chirurgie dans les établissements de l'Administration. Les élèves seront nommés pour deux ans.

Hôpitaux de Bordeaux. — Le Concours de la médaille d'or de l'Internat est terminé. M. Abadie a été proposé pour la médaille d'or; M. Ginestous pour une quatrième année d'internat

Hôpital d'Orléans. — Un Concours aura lieu à Orléans, le mardi 11 décembre prochain, à deux heures et demie, pour quatre places d'interne titulaire et trois places d'interne provisoire. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat des hospices d'Orléans.

Un hôpital italien à Paris. — La semaine dernière a eu lieu, à l'Hippodrome, avec le plus grand succès, la soirée de gala organisée par notre confrère *Il Risveglio Italiano*, au profit de l'*hôpital italien*, que l'on doit ériger prochainement à Paris.

Sociétés et Congrès.

Sanatoria populaires pour tuberculeux. — Les *Petites Affiches* annoncent la formation d'une Société ayant pour but l'établissement de Sanatoria populaires pour les tuberculeux ; le siège social est à Paris, 2, rue Antoine-Dubois. Les Statuts ont été déposés par un groupe de médecins qui ont conçu le projet de cette œuvre ; ces médecins sont : MM. C. Potain, membre de l'Institut ; Louis Landouzy, membre de l'Académie de Médecine ; Henri Rendu, membre de l'Académie de Médecine ; Léon Faisant, médecin de l'hôpital de la Pitié ; Pierre Merklen, médecin de l'hôpital Laënnec; Maurice Letulle, professeur agrégé, médecin à l'hôpital Boucicaut ; Paul Le Gendre, médecin de l'hôpital Tenon ; Edouard Brissaud, médecin de l'hôpital Saint-Antoine ; Henri Barth, médecin de l'hôpital Necker ; Lucien Dreyfus-Brisac, médecin de l'hôpital Lariboisière ; Ernest Besnier, membre de l'Académie de Médecine ; Laurent Amodru, député de Seine-et-Oise ; Félix Terrier, membre de l'Académie de Médecine ; Georges Thibierge, médecin des Hôpitaux ; Gilbert Sersiron, Eugène Terrien. Le fonds social est fixé à 300,000 francs et divisé en trois mille actions de 100 francs. Parmi les premiers administrateurs qui viennent d'être nommés, figurent le prince d'Arenberg, M. Paul Mirabaud et le comte Camille de Montalivet.

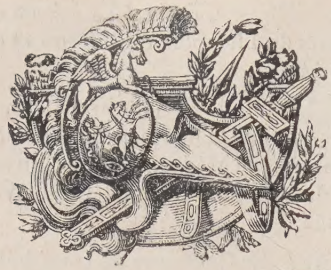

Guerre, Marine et Colonies.

Service de Santé militaire. — Par décret en date du 12 juillet, sont promus et nommés aux grades et emplois ci après désignés : *Au grade de médecin-major de deuxième classe* : MM. les médecins aides-majors de première classe de l'armée active Daussat, désigné pour le 30e d'artillerie ; — Gandar, pour le 156e d'infanterie ; — Viguier, pour le 23e d'artillerie ; — Carbonnier, pour le 97e d'infanterie ;— Paris, pour le 36e d'artillerie ; — Normand, pour le 4e tirailleurs algériens ; — Vigerie, pour le 157e d'infanterie ; — Pinot, pour le 31e d'artillerie ; — Calba, pour l'École militaire préparatoire d'infanterie des Andelys ; — Husson, pour le 39e d'artillerie.

Service de Santé de la Marine. — M. le médecin de première classe Berriat, du cadre de Cherbourg, est désigné pour servir aux batteries d'artillerie du Sénégal, en remplacement de M. le Dr Sadoul.

M. le médecin de première classe Réjou, du cadre de Lorient, est désigné pour servir aux batteries d'artillerie, à Madagascar, en remplacement de M. le Dr Lafaye de Michaux.

Nominations. — Sont nommés au grade de médecin de 2e classe. — MM. Augé, Barthe, Bellile, Carrère, Dufour, Erdinger, Fermond, Fichet, Le Funtun, Lesson, Martin, Marty, Oudard, Petit et Plomb.

Sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur : — *Officier* : M. le Dr Fontan (médecin de la Marine). — *Chevaliers* : MM. les Drs Berthier, Depied, Dérobert, Dessemond-Sicard, Fallier, Galbruner, Castinel, E.-F. Gorron, Hagen, Mayolle, Richer de Forges, Santelli (Médecins de la Marine) ; Duliscouet (médecin de réserve de la Marine).

Médecine d'État et Hygiène.

Les Locataires et l'Hygiène. — Le tribunal de Versailles est saisi d'une question intéressante pour l'hygiène publique. Mme B... a loué une maison de campagne à T... Cette maison avait été, l'année dernière, habitée par une tuberculeuse. La propriétaire a refusé de faire désinfecter. La locataire a alors demandé la résiliation avec dommages-intérêts.

Pouvoirs des tribunaux dans l'appréciation des demandes en paiement d'honoraires. — La Cour d'appel de Bordeaux a rendu dernièrement un arrêt infirmant et annulant un jugement du Tribunal civil de Cognac qui avait méconnu les droits d'un confrère en matière d'honoraires. La Cour, reconnaissant le bien fondé de l'appel, a admis la totalité des réclamations du médecin en réduisant le chiffre des honoraires dans des proportions très modérées.

Parmi les divers considérants de cet arrêt, nous relevons le suivant, qui se rapporte aux pouvoirs des juges dans l'appréciation des demandes en paiement d'honoraires :

« Attendu que les tarifs, adoptés par un syndicat de médecins établis dans une région, ne sauraient être obligatoires pour le juge, qui doit faire application aux parties des principes du droit commun et fixer les honoraires en tenant compte des services rendus, de la nature de la maladie, de la situation sociale et de la fortune du malade, de l'éloignement du médecin, de sa notoriété et de la localité dans laquelle il exerce ; mais, quand un malade reste plusieurs mois dans un état assez grave pour justifier les nombreuses visites qui lui ont été faites et nécessiter de son médecin traitant des soins d'une nature spéciale, il ne peut être question d'appliquer dans toute sa rigueur le tarif en usage pour le prix d'une visite isolée, ou d'un nombre de visites restreint ; en pareil cas les honoraires du médecin doivent être fixés dans leur ensemble ; qu'il est admis, d'ailleurs, d'allouer en général au médecin de la famille un honoraire égal à celui des autres confrères appelés en consultation avec lui. »

Secret professionnel des Sages-femmes. — La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a examiné récemment le pourvoi formé par le Procureur général à la Cour de Besançon contre l'arrêt de cette Cour, qui, refusant de faire état du *témoignage d'une sage-femme*, dans une poursuite dirigée contre une fille Girard, prévenue de suppression de part, avait acquitté celle-ci. On se rappelle que la Cour avait, en effet, jugé que ce témoignage avait été fait en violation du secret professionel et que dès lors, il devait être considéré comme nul et non avenu. Le pourvoi du Procureur général soulève donc cette question délicate : La personne astreinte au secret professionnel est-elle tenue de le respecter, même en Justice ? M. le Conseiller Boulloche et M. l'Avocat général Feuilloley se sont successivement prononcés pour l'obligation absolue du silence : ils ont donc conclu l'un et l'autre au rejet du pourvoi du Procureur général à la Cour de Besançon. M. l'Avocat général Feuilloley a insisté sur le caractère impératif du texte de l'article 378 du Code pénal. Il a ajouté que l'obligation absolue de l'observation du secret professionnel résulte d'autant plus des termes de cet article qu'aujourd'hui il n'y a même plus de « cas où la loi oblige les dépositaires de secrets professionnels à se porter dénonciateurs ». En effet, cette exception, qui se référait aux articles 103 et suivants du Code pénal, a été effacée par la loi du 28 avril 1832 qui les a abrogés. Divers arrêts de cassation, à la vérité, ont admis surtout quand il s'agit de répondre à une interrogation en justice, la « discrétion facultative ». Mais il s'en faut que cette jurisprudence ait un caractère constant. Un arrêt de la Chambre criminelle, de novembre 1885, a décidé que le médecin était tenu au secret professionnel et ne pouvait même pas en être relevé par la partie intéressée. Il a posé le principe de l'obligation du secret absolu, dans un intérêt d'ordre public. La Chambre civile de la Cour de Cassa-

tion a, de son côté, par deux arrêts récents, dont le dernier est de mai, 1899, appliqué ce principe. Ces arrêts sont, d'ailleurs, conformes à la théorie soutenue par l'éminent criminaliste Faustin Hélie. Il est d'avis en effet, que si l'interpellation du magistrat enlève à la violation du secret professionnel le caractère délictueux qui seul pourrait permettre de frapper l'auteur de cette violation des peines prévues par la loi, celui-ci n'en manque pas moins au devoir professionnel. Dès lors une déclaration ainsi faite ne peut être retenue. Elle doit être réputée inexistante. L'analyse de tous ces textes et documents détermine l'avocat général à conclure énergiquement pour la consécration de la doctrine adoptée par la Cour de Besançon. La Cour suprême a mis l'affaire en délibéré.

Divers.

Banquet annuel des Médecins Bourguignons. — Le banquet annuel des Médecins Bourguignons a eu lieu le mardi 31 juillet 1900, à sept heures et demie, sous la présidence d'honneur de M. le Dr Marey, professeur au Collège de France, et la présidence de M. le Dr Albert Robin, membre de l'Académie de Médecine au Restaurant des Congrès, rue de Paris, à l'Exposition.

Le bureau de la réunion des Médecins Bourguignons se trouve actuellement ainsi composé : Président d'honneur : M. Marey, *de l'Institut* ; Président : M. Albert Robin, *de l'Académie de Médecine* ; Vice-Président ; M. Variot ; Commissaire : MM. Bienfait (Ain), Bernard (Côte-d'Or), Brulard, Variot (Saône-et-Loire), Jeanton. Bérillon (Yonne), Chaput.

Un hommage à la Chirurgie française. — M. le Pr Lannelongue, membre de l'Institut, et les Prs Pozzi et Tillaux, de l'Académie de Médecine de Paris, ont été reçus officiellement membres associés du Collège royal des Chirurgiens d'Angleterre. La cérémonie a été magnifique. Au banquet qui a eu lieu le soir, le prince de Galles, pour montrer sa sympathie à l'endroit de notre admirable École française, s'est spécialement entretenu avec M. Lannelongue, qu'il a vivement félicité.

Distinctions honorifiques. — Nous sommes heureux d'annoncer la promotion de M. le Médecin-inspecteur général Dujardin-Beaumetz au grade de grand-officier de la Légion d'honneur.

La médaille d'honneur des épidémies, en bronze, est décernée à M. Henri Mauban, externe des hôpitaux de Paris, pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et à M. Lafond (interne à l'hôpital Saint-André, à Bordeaux).

Des récompenses honorifiques ont été accordées aux médecins ci-après dénommés, membres honoraires et participants des Sociétés de Secours Mutuels. *Médailles d'or* : MM. les Drs Lourties (sénateur) ; Lannelongue (de Paris) ; Aubin (de Toulon) ; Gyou (de Bordeaux) ; Masbrenier (de Melun) ; Pouliot (de Poitiers) ; Thonion (d'Annecy). — *Rappel de médaille d'argent* : M. le Dr Legros (de Rochefort). — *Médailles d'argent* : MM. les Drs Bondon, P. Lacroix (de Paris) ; Chambard, Lavirotte (de Lyon) ; Debourge (de Rollot) ; Friot, Valentin (de Nancy) ; Jacques (de Saint-Bonnet-en-Champsaur) ; Leviez (d'Arras) ; Millou (de Marseille)

Médailles de bronze : MM. les Drs Barbarin, Damain, Dehenne, Floquet, C. Hennocque, J. Joanin, Th. Klein, Lansac, Emile Laurent, Letulle, Mauduit, Ollard, Pinet, Savornin, Thoumas, Trouillet (de Paris) : Ansaloni (de Selles-sur-Cher) ; Daraignez (de Mont-de-Marsan) ; Doublet (de Rochefort ;) Gairal (de Carignan) ; Girin (de Lyon) ; Imbert (de Castellane) ; Larché (d'Avignon) ; Lestocquoy (d'Arras) ; Marmisse (de Bordeaux) ; Martin (de Couches-les-Mines) : Noquet (de Lille. — *Mentions honorables* : MM. les Drs Ertzbischoff, Nogué, Queyssac, Sabatié (de Paris) ; Guihal (de La Chapelle-Basse-Mer) ; Masson (de Raon-l'Etape) ; Piéron (de Lyon) ; Sacépée (de Friville-Escarbotin).

M. le Dr Suberbie est nommé officier de l'Instruction publique ; M. le Dr Bourée, (de Châtillon) officier d'Académie.

Déplacements de Médecins. — M. le Dr Cheurlot est à Bagnoles-de-l'Orne. — M. le Dr Goldenstein, à Luc-sur-Mer. — M. le Dr N. P. Van den Berg, à Amsterdam. — M. le Dr Borel, à Pougues-les-Eaux. — M. le Dr Dollinger, aux bains du Gurnigel. — M. le Dr E. Kraus, à Vaucresson. — M. le Dr C. Clado, à Tarasp. — M. le Dr G. Chevrier, au château du Rû-Jacquier. — M. le Dr Regnard, au château de Behoust.

Mariages de médecins. — M. le Dr A. Moutier nous fait part de son mariage avec Madame veuve de Mérona, née Marguerite Devoucoux.

Les Médecins et les Sports. — M. le Dr Cavier, vient d'être nommé vice-président du Moto-Club de France.

Suicide d'un médecin. — Depuis plusieurs années, habitait dans un modeste logis, situé au cinquième étage de la maison portant le numéro 4 de la rue Tardieu, à Montmartre, un médecin, M. Eugène Le Gall, âgé de cinquante et un ans. Cet homme, dont l'existence a été des plus misérables, méritait, par sa conduite et son intelligence, une destinée meilleure. Il s'est suicidé et sa mort a provoqué une véritable émotion dans le quartier de Clignancourt, où il jouissait de l'estime générale. Eugène Legall fut blessé sur le champ de bataille de Reischoffen. Il était alors adjudant et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en récompense de sa brillante conduite. Après la guerre, Eugène Legall fit ses études pour devenir médecin, exerça cette profession pendant plusieurs années ; mais, quoique très capable, très dévoué, il ne fit pas fortune. Il était, en effet, très charitable ; et ses malades seuls bénéficiaient de ses honoraires. Le brave homme tomba même dans la misère. Des amis lui vinrent en aide et le tirèrent de sa situation. En 1891, il fonda, avec le Dr Bérillon, l'Institut psycho-physiologique, mais l'ancien sous-officier ne tarda pas retomber dans un état précaire.

THÉRAPEUTIQUE.

La Mouillère (Besançon) et les chlorurées sodiques fortes, iodo-bromurées.

Il est impossible, ou peu s'en faut, d'exagérer, en matière de thérapeutique hydro-minérale, l'importance des *chlorurées sodiques fortes, iodo-bromurées.*

« La balnéation chlorurée sodique produit des effets « vraiment merveilleux, a pu écrire le professeur A. Robin, « membre de l'Académie de Médecine. Elle s'adresse avec « le même succès aux anémies, à la chlorose, au rachi- « tisme, au lymphatisme et à la scrofule, aux rhumatismes « chroniques, aux affections chroniques des os et des arti- « culations, etc. Cette médication joue donc en hydrologie « un rôle de tout premier ordre, et l'on peut dire, sans « crainte d'être taxé d'exagération, que, lorsqu'elle n'est « pas décisive, elle a, tout au moins, le mérite de préparer « des guérisons qui n'auraient pas été obtenues sans elle. »

Pendant longtemps, et presque jusqu'à ces dernières années, on ne comptait — ou plutôt on ne connaissait guère — en Europe, que trois à quatre stations : Nauheim et surtout Kreuznach en Allemagne, Salins et Salies en France, dispensant, aux malades de ces nombreuses catégories les bénéfices de leurs *eaux salines* (bromurées ou non bromurées), et de leurs *eaux-mères* (Mutterlauge).

Mais à mesure que l'action de ces eaux était mieux connue et leur spécialisation mieux établie ; à mesure que, par suite, leurs succès s'affirmaient plus nombreux, plus décisifs, plus incontestés ; à mesure que, d'autre part, les conditions d'existence faites à tous par la vie moderne, surmenée et surchauffée au-delà de toute raison, multipliaient au sein de la jeune génération les anémiques, les épuisés et les neurasthéniques, les lymphatiques et les scrofuleux ou scrofulo-tuberculeux ; à mesure enfin qu'augmentaient la facilité des communications et le bon marché relatif des déplacements, Nauheim et Kreuznach, Salins et Salies devenaient insuffisants, et, devant le flot toujours montant des baigneurs justiciables de la médication chlorurée sodique, s'ouvraient de nouvelles stations salines, d'année en année plus nombreuses.

L'Allemagne, aujourd'hui, se pare avec une certaine fierté de ses cent et quelques stations salines, au fronton desquelles elle inscrit avec complaisance ces lourds » à peu près » ou « jeux de mots » caractéristiques de l'esprit germanique : *In sale salus* et encore *In sole et in sale* (l'eau saline) *omnia constant.* A entendre nos bons voisins d'outre-Rhin, il semblerait qu'il n'y ait d'autre cure saline que celle pratiquée chez eux, par eux, et pour eux.

Lourde erreur ! alors que Salins et Salies nous restent et alors qu'aux deux extrémités sud-ouest et est de la France viennent de se fonder depuis tantôt 7 à 8 ans, Briscous et *La Mouillère, aux portes de Besançon.* La richesse thermale d'un pays s'apprécie par la qualité bien plus que par le nombre de ses stations ; des cent et quelques sources salines allemandes, il n'en est aucune qui, même de loin, puisse entrer en rivalité avec Salies, Briscous ou *La Mouillère.*

Cette dernière station de *La Mouillère,* éclose en 1892 en plein Jura français, aux portes de Besançon, dans l'un des sites les plus pittoresques de cette ravissante vallée du Doubs si justement dénommée « la préface de la Suisse », renferme jusqu'à 291 gr. de chlorure par litre et pas moins de 0 gr. 108 de bromure, alors que Salins et Salies, jusque-là réputées pour leur bromuration, en renferment peine le tiers. Les eaux salines naturelles de *La Mouillère* se classent en tout premier rang, tant par la richesse que par l'heureuse pondération de leur minéralisation, qui unit à la précieuse *bromuration* de Salins la forte *chloruration* de Salies.

A cette station il faut envoyer, sans hésiter, les débiles, les épuisés, les convalescents, les anémiques, les lymphatiques, scrofuleux et scrofulo-tuberculeux, les malades atteints de métrites et paramétrites anciennes, et de tumeurs fibreuses utérines, d'affections chirurgicales chroniques, ganglionnaires, osseuses ou articulaires, de paralysie infantile, de chorée chronique, ainsi que d'affections par nutrition retardante : rhumatisme chronique, goutte atonique, diabète gras, obésité, etc.

En même temps que les ressources de la cure saline, ils trouveront à la Mouillère celles de la « cure d'air » de petite altitude, et celles des médications adjuvantes : hydrothérapie et sudothérapie, massage, électrothérapie, gymnastique médicale et orthopédique ; institut radiographique.

Dr D. Aubin.

Variétés et Anecdotes.

Les Médecins non chinois en Chine : Les Doctoresses et les femmes-médecins en Chine.

Tous les journaux politiques ont, ces temps derniers, donné dans de longs aperçus sur la Chine moderne, des détails circonstanciés sur les Européens et les Américains qui y habitent actuellement ; mais ils ont tous oublié, sauf le *Temps,* de parler des *femmes-médecins,* d'origine anglaise et américaine, qui y exercent l'art de guérir de la façon la plus régulière, et après avoir subi des examens à Londres ou aux Etats-Unis. Elles sont aujourd'hui, près d'une centaine, sans parler de celles qui résident en Corée, comme nous l'avons dit dans notre note du *Temps.*

Il y avait trois femmes médecins à Pékin, il y a peu de temps. Aujourd'hui nous connaissons les noms des deux, qui y sont très probablement encore ; Miss Alice Marston, reçue à Londres en 1881, missionnaire anglaise ; Miss Anna Dennis Gloss, reçue à Chicago en 1875, missionnaire américaine. A Tieu-Tsin, citons Miss Stella Akers Perkins (Chicago, M. D., 1881), missionnaire américaine,

de même que Ida Stevenson (Chicago, M. D. 1890) ; Miss Saville, reçue à Londres en 1894, de la London Missionary Soc. ; Miss J. I. Dow (M. B., Toronto, 1895), missionnaire de l' A. B. C. F. M. (Presbyterian Mission), de même que Miss Margaret Wallace (M. D., Ontario, 1898).

Il y a d'autres femmes médecins, en nombre notable, à Fow-Chow (au moins 4), à Amoy (au moins 3), à Hankow, etc., etc.

A Shanghaï, le personnel médical de *Margaret Williamson Hospital* est entièrement féminin. Il se compose des doctoresses Elizabeth Reifsnyder, Emma Garner, Edith Mac Gowan, Sarah Kerr, Miss Martha Berninger, et de 6 infirmières chinoises. Miss Elizabeth Reifsnyder, docteur en médecine de Philadelphie, est l'un des chirurgiens les plus connus de Chine.

Fondé en 1884 et ouvert en 1885, cet hôpital est la propriété de la *Société des Missionnaires de la femme*, qui a son quartier général à New-York ; les enfants et les femmes seulement y sont soignés. L'année dernière, l'hôpital a reçu à titre d'hospitalisées 333 malades : 33, 395 malades ont été soignés au dispensaire ; 214 ont été soignés chez eux par le personnel médical, et 47, 759 ordonnances ont été faites.

Mistress Bigler, qui s'est établie en Chine depuis sept ans, s'est attachée spécialement à donner ses soins aux *femmes* ; elle y est parvenue avec le plus grand succès ; l'an dernier seulement 20.000 malades ont eu recours à elle. Miss Hu King Eng, une Chinoise, reçue aux Etats-Unis, est la première Chinoise, croyonr-nous, qui ait fait des études médicales « à l'occidentale »

Deux femmes-médecins sont déjà mortes en mission en Chine ; ce sont une américaine, Miss. L. Graham (M. D., Ontario, 1891), décédée le 13 octobre 1894 ; et une anglaise, Miss A. Gillespie, élève d'Edimbourg en 1896, morte en juillet 1897, comme missionnaire, à Kwanchenta.

L'Imprimeur de Dupuytren. — Le Record des Chirurgiens millionnaires.

Vers 1812, la chaire de médecine opératoire se trouvant vacante par la mort de Sabatier, un brillant Concours s'ouvrit à cette occasion entre Dupuytren, Roux, Marjolin et Tartra. Ce fut comme un vrai combat, tant l'émulation des rivaux dégénéra en animosité ; il y eut des injures publiques, des défis personnels, et jusqu'à des cartels. En vain plusieurs des rivaux de Dupuytren le surpassèrent en mémoire, en connaissances solides et en facilité ; Dupuytren voulait occuper la chaire de Médecine opératoire, c'était son but avoué ; il resta vainqueur dans cette lutte, mais grâce à un subterfuge.

« Dupuytren composant péniblement, ne put livrer sa thèse (1) le jour assigné par ses juges. Au terme des règlements et selon le vœu de ses concurrents, il aurait dû se retirer de la lice. Mais un libraire, éditeur de Dupuytren, et comme tel vivement intéressé à ses succès, prétendit que le retard des *épreuves* devait être imputé à l'imprimeur : en conséquence il fit attester par tous les compositeurs typographes *qu'une des formes était tombée en pâte*. Et c'est ainsi que Dupuytren dut à un certificat complaisant l'obtention d'une place indispensable à sa haute fortune (1), « qu'il ne dut qu'à lui-même et qui pour être *sans exemple* dans notre profession, n'en est pas moins le fruit de ses travaux, disait Orfila en 1835, à ses obsèques ».

Dupuytren, au sceptre de la Chirurgie française, joignit la supériorité de la fortune et s'attacha à conserver cette prééminence de son vivant (2) battant encore sur ce terrain Marjolin, son rival du Concours mémorable de 1812, qui 10 ans après la mort de Dupuytren gagnait 80 à 100,000 fr. par an et possédait 50,000 fr. de rente (3), et Velpeau, malgré sa grande fortune.

Il paraît détenir le record des chirurgiens devenus millionnaires grâce à leur bistouri, au moins à la période préantiseptique de la Chirurgie.

L'a-t-il conservé à l'ère antiseptique ? Nous en doutons.

L. Picard.

(1) *Lithotomie*. Paris, Lebègue, 1812, in-4°, 3 p. l., 55 p.

(1) Dupuytren, un des premiers clients de Rothschild et son ami, donna *deux millions* de dot à sa fille, Mme de Beaumont, et lui laissa *sept millions* en héritage. On disait en 1835, qu'outre les 200,000 fr. affectés par Dupuytren au musée qui porte son nom, il avait encore disposé d'une somme de 300,000 fr. pour la fondation d'une maison de retraite où devaient être entretenus à perpétuité 12 vieux chirurgiens infirmes et maltraités de la fortune, tristes victimes de l'ingratitude publique ou des vicissitudes gouvernementales. Bourdon (I.). *Illustres médecins et naturalistes des temps modernes*. Paris, 1844 p. 408.

(2) « Ayant appris qu'Astley Cooper possédait plus de *six millions*, tous ses efforts tendirent à ne point rester en arrière de son illustre rival. C'était là, pour ainsi dire son idée fixe, la force occulte et fatale qui le poussait. son rocher de Sisyphe qu'il roulait sans cesse et presque sans espoir ». [R. P. *Gaz. méd. de Paris*, 1838, p. 503]. Astley Cooper, dont les honoraires annuels se sont élevés jusqu'à 525,000 fr.. gagnait en moyenne 375,800 par an. Un de ses domestiques gagna en un an 21,000 fr. en distribuant des tours de faveur. (*Ann. Chir. franç. et étrang.*, 1841, II, 112).

(3) Sachaile (de la Barre). *Les Médecins de Paris jugés par leurs œuvres*. Paris, 1845, p. 458.

LES LIVRES NOUVEAUX.

Handbuch der Prophylaxie [*Manuel de Prophylaxie*]; par Nobiling Jankou.— Munich, 1900, Seitz et Schauer, in-8°, 600 p.

Le rôle que joue la prophylaxie dans les différentes affections n'est plus à tracer. En France, comme en Allemagne, on s'en est rendu compte et on a voulu propager, par des publications scientifiques bien faites, les notions si nécessaires pour éviter les atteintes morbides. Ce manuel que

nous présentons aujourd'hui est donc d'une utilité incontestable et est appelé à rendre de très grands services.

Divisé en un certain nombre de fascicules, chacun de ces fascicules étant consacré à la prophylaxie d'une catégorie de malades ou de maladies, ce volume forme un travail d'ensemble des plus complets et des mieux étudiés. Il y a un fascicule pour l'histoire de la prophylaxie, par Goldschmidt ; deux autres consacrés à la prophylaxie des maladies gynécologiques et de l'obstétrique par Oscar Schaeffer ; un autre, destiné aux maladies des enfants par Rudolf Fischl ; un quatrième, aux maladies de la peau par Max Joseph, un cinquième, aux maladies de la bouche et des dents ; par Cristian Greve ; un sixième, à la prophylaxie, en chirurgie, par A. Hoffa et A. Lilienfeld ; enfin, un fascicule destiné à la prophylaxie en psychiatrie, par Walter Fuchs.

Comme on le voit, tous ces fascicules sont signés de noms connus et cela nous dispense de faire un plus ample éloge de cet ouvrage appelé à un grand succès. [A. P. S. J.].

Annuaire des Sociétés Savantes de Paris ; par la **Réunion des Secrétaires Généraux**. — Paris, Institut international de Bibliographie scientifique, 1900, in-18, reliure souple, 328 p. et 52 Fig. — Prix : **6 francs**.

L'Institut de Bibliographie vient de faire paraître, grâce à la confiance dont l'a honoré la Réunion des Secrétaires Généraux des Sociétés savantes de Paris, un petit Annuaire de toutes les Sociétés qui existent dans la Capitale ; plus tard, il publiera un volume analogue pour les Sociétés de Province. — C'est un élégant in-18, pourvu d'une reliure très souple, mais très solide, et renfermant le dessin de la plupart des Sceaux des Sociétés de Paris.

Au moment où le monde savant va venir en foule visiter l'Exposition et par suite nos principales institutions scientifiques, littéraires et artistiques, il importait de mener à bien une publication de cette nature, guide indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux travaux de l'intelligence dans notre pays. L'Institut de Bibliographie a donc bien mérité de la Science française, en faisant le sacrifice d'une telle édition, qui se présente d'ailleurs sous les meilleurs auspices.

Dans cet Annuaire, une page entière, ou Fiche, est consacrée à chacune des Sociétés citées ; et le lecteur trouvera, sur chacune de ces fiches, tous les renseignements dont il peut avoir besoin : siège social, composition du bureau pour l'année courante, publications, etc.

Ce volume, on le voit, est indispensable à tous ceux qui veulent être renseignés sur le mouvement intellectuel contemporain et doit se trouver dans toutes les bibliothèques publiques ou privées.

VIENT DE PARAITRE

QUESTIONS D'INTERNAT

Listes des Questions d'Internat et d'Fxternat

PUBLIÉES DANS LA PRESSE MÉDICALE

Par **Marcel BAUDOUIN**.

Vol., in-18, de plus de 200 pages.— Belle reliure souple.
Prix : 3 Francs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

En vue de donner aux voyageurs des régions desservies par son réseau de nouvelles facilités pour visiter l'Exposition Universelle, la Cie d'Orléans se propose de faire délivrer, à partir du 1er juillet et jusqu'au 5 octobre prochain, aux conditions du tarif spécial G.V. n° 2 bis, les billets aller et retour de famille, dont la délivrance pour Paris est prévue par ce tarif. Toutefois pour les parcours supérieurs à 200 kilomètres (le parcours exprimé étant la demi-somme du parcours aller et retour), le taux de réduction sur les prix du tarif général applicable aux parcours aller et retour sera fixé, par personne, ainsi qu'il suit : Taux de réduction par personne : Parcours de 201 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 450 kil., 3 personnes, 25 0/0 ; 4 pers. 25 0/0 ; 5 pers. 30 0/0 ; 6 pers. 35 0/0. — Parcours de 451 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 550 kil., 3 pers. 30 0/0 ; 4 pers. 30 0/0 ; 5 pers. 30 0/0 ; 6 pers. 35 0/0. — Parcours de 551 kil. ou en payant pour cette distance et parcours au-delà de 551 kil., 3 pers. 35 0/0 ; 4 pers. 35 0/0 ; 5 pers. 35 0/0 ; 6 pers. 35 0/0. Au-dessus de 6 personnes, la réduction sera de 50 0/0 pour chaque personne en plus des six premières.

Chemin de fer d'Orléans.

Facilités données aux Voyageurs pour aller en vacances sur le réseau d'Orléans.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, délivre des billets d'aller et retour de famille en 1re, 2e et 3e classes, dans les conditions suivantes : Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours. La durée de validité des billets est *d'un mois*, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période. Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1er Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1er Novembre ou, moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Exposition Universelle de 1900.

Billets collectifs à prix réduits pour Paris.

Du 1er juin au 31 octobre 1900, toutes les gares situées à plus de cent kilomètres de Paris délivreront des billets aux familles (époux, ascendants, descendants) d'au moins trois personnes, voyageant ensemble. Pour les familles de trois personnes, le prix perçu sera égal à celui de trois billets d'aller et retour ordinaires. Pour les familles plus nombreuses, le prix ci-dessus sera augmenté de la moitié du prix d'un billet d'aller et retour pour chacun des membres de la famille en plus des trois personnes. Le prix total ne pourra être inférieur à 50 0/0 du prix qui serait perçu pour l'ensemble de la famille si le tarif général était appliqué. Ces billets seront valables pendant 12 jours pour les parcours de 100 à 700 kilomètres ; 14 jours pour les parcours de 701 à 900 kilomètres ; 16 jours pour les parcours au-delà de 900 kilomètres. Faculté de prolongation de moitié à deux reprises moyennant un supplément de 10 0/0 chaque fois.

Le Directeur-Gérant : Marcel Baudouin.

Imprimerie de l'*Institut de Bibliographie* de Paris. — 462.